

administratif du Canada. Je dirai aux honorables membres de la Chambre que le système du mérite, au lieu d'être inefficace, au lieu d'avoir fait faillite, est tellement bon comme l'a démontré l'enquête de l'an dernier, qu'on devrait l'étendre davantage. On devrait, par exemple, l'étendre aux fonctionnaires du Conseil des ports nationaux. On devrait aussi l'étendre aux petits bureaux de poste qui furent exclus de l'application de la loi il y a quelques années.

Je ne partage pas l'avis de l'honorable représentant de York-Sud (M. Lawson) lorsqu'il prétend que les postes de nettoyeurs et d'aides devraient être soustraits à l'application de la loi. Nous avons étudié ce point en comité l'an dernier. Nous l'avons discuté longuement et en définitive la majorité fut d'opinion que les nettoyeurs et les aides devraient rester sujets à l'application de la loi comme ils le sont présentement.

Qu'on me permette de faire une dernière suggestion. Les gouvernements démocratiques subissent l'épreuve de la critique aujourd'hui plus que jamais, et ce régime ne saurait exister sans un service administratif de premier ordre. En somme les membres de la Chambre des communes et du Sénat ne sont qu'une partie du régime démocratique. Le service administratif en est un rouage très important et nous ne jouririons pas d'une bonne administration sans un service administratif de premier ordre. Je crois que nous avons un excellent service au Canada actuellement et j'espère que le Parlement fera tout en son pouvoir pour aider ce service à progresser et à bien remplir sa tâche.

M. W. R. TOMLINSON (Bruce): Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur cette question cet après-midi, mais après avoir entendu certaines des observations qui ont été faites, surtout par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth), qui a dit du comité qu'il était plus ou moins une plaisanterie, je dois dire que les membres de la Chambre qui ont fait partie de ce comité l'an dernier pendant une période de quatre mois, deux heures par jour et parfois même quatre, n'assistaient pas à toutes les séances dans l'unique intérêt de leur santé. Je me rappelle fort bien avoir commencé à faire partie de ce comité alors que j'étais un nouveau membre de la Chambre et que j'avais discuté toute la question du service civil avec M. Parker de la Commission d'Angleterre, et que je connaissais passablement la question du service civil dans ce pays. J'avais moi-même une très haute opinion de la Commission du service civil du Canada. J'ai encore une très haute idée du système du mérite du Canada et je ne permettrai à personne, ici, à la Chambre ou

dans le Canada, de croire que je n'ai qu'un seul désir, celui de remettre en honneur l'ancien système du favoritisme.

Je voudrais rappeler ici ce que sir Robert Borden a fait en 1918. Je ne l'ai pas connu, mais j'avais lu beaucoup de choses à son sujet et je le respectais. A son retour d'Angleterre, il fit tout de suite passer sous la direction de la Commission du service civil toutes les positions au Canada, mais à peine avait-il pris cette initiative qu'il se rendit compte de son erreur. Il constata qu'il existe certaines positions peu importantes pour lesquelles il n'est pas question du système du mérite. C'est pour cela que nous avons été témoins, depuis, de bien des exemptions. C'est ainsi que les positions dont la rémunération est de \$200 et moins ne relèvent pas de la Commission; puis il en est de même des maîtres de poste dans les bureaux dont le revenu est de \$3,000 et moins. Pourquoi ces positions ne relèvent-elles pas de la Commission? Parce que les Canadiens commencent à se rendre compte du poids des impôts; voilà la raison. Nous avons établi une commission du service civil pour faire des nominations d'après le système du mérite, je veux dire, des nominations aux positions qui exigent du titulaire un certain mérite. Mais quand vous me dites,—j'ai parlé de cette question dans le premier discours que j'ai prononcé dans cette enceinte,—que je ne puis pas nommer un gardien de phare qui allume la lampe le soir, l'éteint le matin et en prend soin; quand vous me dites que je ne puis pas faire une nomination de ce genre et que nous devons faire venir quelqu'un d'Ottawa, un employé de la Commission du service civil, ou que nous devons demander au principal d'une école de Port-Elgin ou de Kincardine de faire cette nomination, je dis qu'alors nous gaspillons l'argent du peuple, parce que les membres de la Chambre ne veulent pas accepter leurs propres responsabilités. Les Canadiens se rendent compte aujourd'hui de ce fait.

Pendant les séances du comité, je fus peut-être celui qui souleva la question de soustraire de la Commission du service civil les petits emplois. J'ai interrogé le président de la Commission, un homme que je respecte beaucoup parce qu'il a fait sa déposition d'une manière bien franche. C'est un homme qui sait ce qu'il dit. Il m'avoua dans le particulier que les petits emplois du service civil sont, de toutes les questions dont il faut s'occuper, celle qui cause le plus de souci. Je le crois. Il a dit: "Nous serions contents de nous en débarrasser". C'est exact. Lorsque la question fut étudiée par le comité, comme l'a rappelé l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) la majorité du comité crut que toutes les positions devaient